

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20684**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur « Maintenance des systèmes » Option A : systèmes de production Option B : systèmes énergétiques et fluidiques Option C : systèmes éoliens

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteurs d'académie - Chanceliers des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En fonction de la taille et de l'organisation de l'entreprise industrielle, le titulaire du BTS prend en charge l'organisation des interventions et le dialogue avec les intervenants extérieurs. Il intervient notamment sur les installations qu'elles soient regroupées sur un

même site ou qu'elles soient réparties sur un territoire.

Sa maîtrise du fonctionnement et de la constitution des systèmes de production en font un interlocuteur privilégié tant pour les opérateurs que pour les décideurs.

Le technicien supérieur assure les missions variées de dépannage, de mise en service et de conduite d'installation. Il intervient sur des systèmes associant des technologies très diverses en mobilisant un ensemble étendu de connaissances, notamment celles liées aux lois et principes scientifiques.

Lors du dépannage, il doit développer fortement l'analyse pour déterminer l'origine du problème. Sur les petites installations, il est amené à conseiller le client sur des solutions adaptées en établissant alors un devis des travaux à réaliser. Lors de la conduite ou de la mise en service, il a pour mission d'optimiser les réglages.

Le technicien de maintenance est un des principaux acteurs de la mise en œuvre de la politique globale de prévention de l'entreprise. Dans toutes les activités professionnelles induites par le métier, il sera amené :

- à participer, à son niveau, à l'analyse des risques professionnels en appréhendant les dangers pour sa santé et sa sécurité ainsi que pour celles des autres, tout en préservant les biens. Ces contributions seront consignées et permettront la mise à jour du document unique ;
- à mettre en œuvre les principes généraux de prévention des risques professionnels et de secours aux personnes.

Le technicien de maintenance doit être capable :

- de réaliser les interventions de maintenance corrective et préventive,
- d'analyser le fonctionnement d'un bien,
- d'organiser l'activité de maintenance,
- de concevoir des solutions techniques,
- de communiquer les informations techniques,
- de conduire un bien et d'optimiser son exploitation.

En outre, le technicien doit maîtriser l'anglais afin de pouvoir communiquer avec les collaborateurs, les clients et les fournisseurs ; écrire des rapports ; comprendre des instructions et se former.

Par ailleurs, il est également sensibilisé aux enjeux de santé et de sécurité ainsi qu'aux exigences environnementales, de qualité et de prise en compte des coûts.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités

Option A

- les grandes entreprises de production industrielle ;
- les Petites et moyennes entreprises (PME) et les Petites et moyennes industries (PMI) de production industrielle ;
- les entreprises spécialisées de maintenance :
 - . du secteur industriel ;
 - . des sites de production aéronautique, automobile ou navale ;
 - . de l'industrie chimique, pétrochimique, pharmaceutique ou agro-alimentaire ;
 - . des sites de production de l'énergie électrique.

Option B

Tous types d'entreprises

Option C

La maintenance des systèmes éoliens peut s'exercer dans trois catégories d'entreprises :

- les constructeurs qui assurent, pour le compte de l'exploitant, la maintenance des parcs éoliens ;
- les exploitants qui possèdent leurs propres centres de maintenance ;
- les entreprises de maintenance qui assurent tout ou partie de l'entretien des parcs éoliens.

Technicien de maintenance

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1302 : Installation et maintenance d'automatismes

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1309 : Maintenance électrique

I1310 : Maintenance mécanique industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le règlement d'examen comporte 6 épreuves structurées en 10 unités sanctionnant les conditions de la certification. 3 unités sont évaluées par contrôle en cours de formation au cours de deux années et permet de délivrer 120 crédits.

Domaine professionnel

E4 - Analyse technique d'un bien

U 41 Analyse fonctionnelle et structurelle

U 42 Analyse des solutions technologiques

E5 - Activités de maintenance

U 51 Maintenance corrective d'un bien

U 52 Organisation de la maintenance

U 53 Amélioration ou intégration d'un bien

E6 - Épreuve professionnelle de synthèse

U 61 Rapport d'activités en entreprise

U 62 Etude et réalisation de maintenance en entreprise

Domaine général

U1 - Culture générale et expression

U2 - Anglais

E3 - Mathématiques - Physique et chimie

U 31 Mathématiques

U 32 Physique et chimie

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Universitaires, enseignants, professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Universitaires, enseignants, professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Universitaires, enseignants, professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation articles D643-1 à D643-35

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté de création 26 février 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

3197 diplômés (session 2013) BTS « maintenance industrielle » + fluides énergies environnement » option D.

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (

<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Lieu(x) de certification :

Diplôme délivré sous l'autorité des Recteurs d'académie

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) :

<http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP :

<http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Fusion des BTS « maintenance industrielle » (arrêté du 19 juillet 2005 modifié) et du BTS « fluides énergies environnement » notamment l'option D « maintenance et gestion des systèmes fluidiques (arrêté du 31 août 1999 modifié)